



UNIVERSITE DU BURUNDI
FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
DEPARTEMENT DE LANGUES ET CULTURES AFRICAINES
Filière : **Entrepreneuriat Culturel**

GESTION DU PATRIMOINE ET MARKETING CULTUREL

SYLLABUS DE COURS
BAC 2 (CM: 30h, TP: 15h)

Par

Pr Elie SADIKI
Archéologue préhistorien

Année académique 2024-2025

Bujumbura, juin 2025

Objectif du cours

L'objectif principal de ce cours est d'initier les étudiants à la notion de patrimoine culturel dans son ensemble ainsi qu'à la problématique liée à sa protection et de sa promotion.

Objectifs spécifiques

L'enseignement du cours de Gestion du patrimoine et Marketing culturel s'articule sur les objectifs spécifiques suivant :

- Former et informer les étudiants sur la notion de patrimoine culturel
- Préparer les étudiants aux mesures et stratégies de sa protection et de sa promotion
- Préparer les étudiants aux métiers liés au patrimoine culturel et leur contribution au développement durable.
- Informer les étudiants par rapport à la qualité des produits et des services en matière de gestion du patrimoine.

Approche pédagogique

Le présent cours est organisé en deux parties principales :

- la partie magistrale concernant le cours magistral relatif aux concepts généraux relatifs à l'inventaire, la protection et la promotion du patrimoine culturel ainsi que les textes réglementaires y afférents. L'interaction entre l'enseignant et l'apprenant est matérialisé par les échanges sur leur environnement patrimonial et comment y tirer profit.
- la partie pratique axée sur les recherches individuelles de terrain qui sont effectuées dans les milieux qui leurs sont habituels.

Méthode d'évaluation

L'évaluation est faite en cours de formation où l'étudiant fera une recherche documentaire sous forme de Travail coté (/4pts). Des travaux individuels de terrain seront également faits dans leurs milieux d'origine (/4pts).

Comme session, un travail pratique de terrain est fait dans certains sites patrimoniaux du Burundi (/12pts). En général les travaux pratiques seront cotés sur 40% alors que l'examen sera coté sur 60%.

La deuxième session sera cotée sur 100%.

Table des matières

Objectifs spécifiques.....	1
Approche pédagogique.....	1
Méthode d'évaluation.....	1
Introduction	3
CHAPITRE 1. LA NOTION DE PATRIMOINE CULTUREL	5
1.1. Les composantes du patrimoine culturel.....	6
1.1.1. Le patrimoine culturel mobilier	6
1.1.2. Le patrimoine culturel immobilier.....	6
1.1.3. Le patrimoine mixte culturel et naturel	6
1.1.4. Le patrimoine culturel subaquatique	7
1.1.5. Patrimoine culturel immatériel	7
1.2. Inventaire du patrimoine culturel.....	7
CHAPITRE 2. PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL	9
2.1. La protection du patrimoine culturel matériel	9
2.1.1. La protection des monuments historiques.....	9
2.1.2. La protection des monuments naturels et des sites	11
2.1.3. Les secteurs sauvegardés	12
2.1.4. L'archéologie.....	12
2.1.5. Les objets mobiliers.....	13
2.2. La protection du patrimoine culturel immatériel.....	13
CHAPITRE 3. PROMOTION DU PATRIMOINE CULTUREL	16
3.1. Le patrimoine culturel, moteur du développement économique.....	18
3.2. Les bailleurs de fonds dans le secteur du patrimoine culturel	18
CHAPITRE 4. LE COMPORTEMENT EXPLORATOIRE DU CONSOMMATEUR DANS LE DOMAINE CULTUREL	20
4.1. Niveau optimal de stimulation et stimulation environnementale.....	20
4.2. Le comportement exploratoire.....	23
4.3. Le concept de rationalité.....	26
Synthèse.....	28
BIBLIOGRAPHIE	30

Introduction

L'inscription d'un bien à valeur de patrimoine sur la liste du patrimoine mondial signifie que le Comité du patrimoine mondial a estimé que le bien en question possède des valeurs culturelles ou naturelles qui peuvent être considérées comme ayant une valeur universelle exceptionnelle. Ce statut impose des exigences supplémentaires en termes de gestion pour l'État partie, qui doit alors garantir un niveau de protection élevé, et satisfaire aux exigences des processus du patrimoine mondial. La Convention de 1972 identifie trois grands groupes au sein du patrimoine culturel : les monuments, les sites et les ensembles. Durant les quarante années d'existence de la Convention, la liste s'est allongée pour inclure des types de biens de plus en plus complexes, impliquant dès lors des exigences de gestion plus importantes. Le prestige que confère le statut de patrimoine mondial peut éveiller chez le public un plus grand intérêt envers un bien à valeur de patrimoine, et les États parties ont tendance à utiliser les biens en question comme des sites phares pour améliorer la gestion du patrimoine culturel en général. Le système du patrimoine mondial identifie l'État partie comme le premier responsable d'un bien, et le succès de sa gestion dépend du contexte politique, social, institutionnel et économique du bien concerné. Ainsi, le glissement qui s'est produit, dans le secteur patrimonial, de la simple protection physique à une approche plus complexe de gestion tenant compte des questions sociales, économiques et environnementales, constitue une base pour attribuer au patrimoine une fonction dans la vie de la communauté, comme le spécifie l'Article 5 de la Convention. Cette approche, davantage holistique, a rendu la gestion des biens du patrimoine mondial encore plus exigeante.

Le système du patrimoine mondial demande aux États parties de s'impliquer dans la gestion des biens culturels en suivant deux étapes différentes et importantes qui forment un tout :

- 1) L'État partie doit d'abord établir, dans le cadre du processus d'inscription, la manière dont il entend gérer la valeur universelle exceptionnelle du bien, en répondant à des questions soulevées lors de la préparation du dossier d'inscription, et en démontrant l'existence d'un plan de gestion, ou d'un autre système de gestion adapté à la protection du bien.
- 2) Après l'inscription, l'État partie doit respecter son engagement concernant la sauvegarde de la valeur universelle exceptionnelle du bien à travers une gestion efficace à long terme, et à travers une série de procédures mises en place par le patrimoine mondial qui permettent de vérifier cette protection.

Pour toute implication dans la gestion du patrimoine, des textes réglementaires sont disponibles à travers différentes conventions (celles de 1972, 2003, etc.). En plus, sur base de ces dernières, les Etats doivent mettre en place une institution de gestion du patrimoine et des textes constituant son outil de travail.

CHAPITRE 1. LA NOTION DE PATRIMOINE CULTUREL

Le patrimoine culturel fait partie des vecteurs de développement. Il est important qu'il bénéficie d'une gestion rigoureuse. C'est pourquoi sa protection et sa promotion sont indispensables en vue de léguer aux générations futures un bon héritage culturel.

Le patrimoine culturel prend aujourd'hui une toute autre dimension. Il n'est plus un secteur marginal ; mais il est au cœur du développement sociétal ; non seulement dans ses dimensions culturelles, mais aussi économiques et politiques.

Dans les dictionnaires courants, le patrimoine culturel se définit comme l'Ensemble des richesses culturelles accumulées par une société, une nation, une région, et qui sont valorisées par la communauté.

Exemple : Le patrimoine artistique, archéologique, architectural, historique.

Ceci justifie le fait que l'UNESCO a laissé la gestion du patrimoine culturel aux pays membres.

La définition du patrimoine culture a connu beaucoup de retouches selon les tendances. Chaque génération redéfinit les limites qui caractérisent l'objet patrimonial vivant et évolutif. Le patrimoine s'est toujours et en permanence ouvert et élargi à la réalité sociale, économique et culturelle contemporaine. On parle de patrimoines architecturaux, archéologiques, ruraux religieux, maritimes, industriels, urbains, scientifiques, linguistiques.... Dans ces contextes il s'est toujours agi de transmettre d'une génération à une autre un patrimoine qui est valorisé à chaque étape. L'idée de patrimoine culturel, comme legs collectif combinant éventuellement différents apports, englobe l'ensemble de ces pratiques et des visions qui les sous-tendent. Elle extrait le terme de patrimoine de sa signification originelle d'héritage familiale pour l'appliquer abstraitement à des groupes sociaux d'extension variable, ainsi symboliquement unifiés.

Pour pouvoir bien comprendre la notion de patrimoine culturel, nous considérons la définition d'Abdelwahed Ben-Ncer et ses collaborateurs (2010) selon laquelle *«Le patrimoine culturel est tout bien - site, monument, vestige, objet, valeur ou mœurs - meuble ou immeuble, matériel ou immatériel, légué par nos ancêtres, qu'il soit découvert, recherché, en terre ou en mer, ou reproduit et qui, en raison de son importance pour les sciences, les arts, les croyances, les traditions, la conservation, ou la vie quotidienne, présente un intérêt pour la civilisation nationale ou universelle»*.

1.1. Les composantes du patrimoine culturel

1.1.1. Le patrimoine culturel mobilier

Sont considérés comme patrimoine culturel mobilier : les vestiges archéologiques, les objets ethnographiques, les créations artistiques, les œuvres artisanales, les œuvres de culture populaire, les archives, les manuscrits, les collections privées et publiques qui, du point de vue scientifique, historique, anthropologique, artistique, esthétique ou traditionnel, ont une valeur nationale et/ou universelle, qu'ils soient des éléments isolés ou des collections.

1.1.2. Le patrimoine culturel immobilier

Sont considérées composantes du patrimoine culturel immobilier :

- les monuments, œuvres architecturales, œuvre de sculpture ou de peinture monumentale, éléments ou structures à caractère archéologique, tels qu'inscriptions, gravures ou peintures, grottes, monuments funéraires ou tout autre élément qui présente une valeur pour l'art, l'histoire ou la civilisation nationale et/ou universelle ;
- les sites : œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, y compris les paysages culturels et sites archéologiques qui présentent pour l'art, l'histoire ou la tradition une valeur nationale et/ou universelle ;
- les ensembles historiques et traditionnels, biens immeubles construits ou non, isolés ou réunis tels que les médina, les villages, les ksour, les casbah, les quartiers urbains et ruraux, les constructions à caractère militaire, telles que les forteresses ou les murailles, ou civils, tels que les ponts, les sites sacrés, les lieux de cultes, les mines, les usines,..., qui, en raison de leur architecture, de leur unicité, harmonie et intégration dans leur environnement, présentent une valeur nationale et/ou universelle.

1.1.3. Le patrimoine mixte culturel et naturel

- tous les biens répondant à l'ensemble ou à une partie des définitions du patrimoine culturel et naturel ;
- les paysages culturels qui sont des biens culturels et représentent « les œuvres conjuguées de l'homme et de la nature » , qui illustrent l'évolution de l'homme et son établissement en

cours du temps, sous l'influence de contraintes physiques et/ou des possibilités présentées par leur environnement naturel et des forces sociales, économiques et culturelles successives.

1.1.4. Le patrimoine culturel subaquatique

Sont considérées composantes du patrimoine culturel subaquatique :

- toutes les traces d'existence humaine se trouvant sous les eaux territoriales et qui correspondent notamment aux sites, structures, objets, vestiges humains ou fauniques, épaves de navires, aéronefs ou autres véhicules ou engins, en partie ou en totalité avec leur cargaison ou autre, ainsi que leur contexte archéologique et naturel.

1.1.5. Patrimoine culturel immatériel

Sont considérées composantes du patrimoine culturel immatériel :

- les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel, la littérature, l'art culinaire, la musique, le chant, la danse, les fonds sonores, les jeux, la mythologie, les rites, les coutumes, les savoir-faire et les métiers ancestraux- ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés- permettant la perpétuation de notre identité culturelle orale et populaire, témoin de l'appartenance à des courants de civilisation nationale ou universelle ;

- les « trésors nationaux vivants », personnes reconnues pour l'excellence et la rareté de leur savoir-faire et les compétences et les techniques de certains aspects de la vie culturelle et artistique, qu'ils soient de représentativité locale ou nationale, tels que les représentations théâtrales, la danse et la musique folkloriques, les métiers et le travail, l'habitat, l'alimentation et le vêtement.

1.2. Inventaire du patrimoine culturel

Pour bien identifier le patrimoine culturel il est nécessaire de faire des inventaires. La constitution de ces derniers est la base des politiques de protection du patrimoine conduites dans les différents pays. Cette démarche tend à s'intéresser aujourd'hui à un patrimoine toujours plus large. La valeur juridique de ces inventaires varie d'un pays à l'autre. Ce qui est important c'est que la constitution des inventaires accélère les mesures de protection.

Normalement, le Ministère de la culture doit disposer d'une sous-direction de l'inventaire général et de la documentation du patrimoine. Elle est l'organisme central de coordination et doit disposer de services déconcentrés dans les régions. Les inventaires doivent être financés par l'Etat, mais les collectivités territoriales peuvent apporter des financements conjoints pour les opérations spécifiques. Cependant, dans certains pays, le financement des inventaires est pris en charge par les budgets des régions ou, le cas échéant, par ceux des provinces ou des instituts concernés.

Après avoir effectué les inventaires du patrimoine culturel, on est convaincu de son existence. C'est la base même de sa protection et de sa promotion sur base des textes réglementaires. On peut remarquer que les services administratifs sont complétés, dans tous les pays, par des organes consultatifs, regroupant des spécialistes et des techniciens, dont l'avis est requis avant toute mesure de protection ou préalablement au lancement de campagnes de travaux importantes. La protection du patrimoine ne se ramène pas en effet à de simples mesures réglementaires; l'appréciation de la valeur du bien et de son avenir est confiée à des organes spécialisés.

CHAPITRE 2. PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

La protection du patrimoine culturel vise à sauvegarder les éléments les plus représentatifs du patrimoine national. Des différences apparaissent toutefois au niveau de la propriété privée soit pour la respecter, soit pour la limiter au nom de l'intérêt public. Toutes les servitudes découlant des mesures de protection visent à assurer l'intégrité du bien patrimonial au regard de son histoire.

Toutefois, les contraintes imposées aux propriétaires ne s'accompagner nécessairement de procédures d'indemnisation ; elles sont même exceptionnelles. L'intérêt général, qui est à la base de la protection du patrimoine, justifie à lui seul ces limitations de la protection privée.

2.1. La protection du patrimoine culturel matériel

2.1.1. La protection des monuments historiques

Il existe deux niveaux de protection correspondant à deux catégories de monuments : les monuments classés et les monuments inscrits sur l'inventaire des monuments historiques. Les uns et les autres bénéficient d'une protection au titre de leurs abords. En réalité, la protection suit les monuments en quelque main qu'ils passent.

2.1.1.1. *Les monuments classés*

Les immeubles ou parties d'immeubles publics ou privés dont la conservation présente au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt public, sont classés par décision du ministre chargé de la culture.

Le dossier de protection est préalablement examiné au niveau régional et transmis au ministère.

En cas de proposition de classement, le propriétaire est invité à formuler un avis par écrit. S'il refuse le classement, le ministère prend sa décision après avoir eu l'avis d'une commission supérieure des monuments historiques. Le classement est alors prononcé par décret en conseil d'Etat. Si le propriétaire accepte la mesure, le classement est prononcé par arrêté ministériel.

Les décisions de classement doivent être notifiées aux propriétaires et font l'objet d'une publicité.

En cas de nécessité ou de péril immédiat, le ministère peut prendre une instance de classement, qui permet de faire bénéficier l'immeuble de tous les effets du classement pour une durée d'un an, dans l'attente de la décision de classement.

Le classement entraîne :

- l'obligation d'informer le ministère de toute cession par vente, donation ou legs ;
- l'impossibilité d'appliquer des servitudes légales, notamment des servitudes d'urbanisme, pouvant affecter l'intégrité de l'immeuble ;
- l'impossibilité d'exproprier sans consultation préalable du ministère ;
- l'interdiction de toute publicité commerciale sur l'immeuble
- la possibilité pour le ministère de faire procéder à des travaux d'office en cas de carence du propriétaire, si l'état de conservation du monument l'exige.

2.1.1.2. Les monuments inscrits

Les immeubles ou parties d'immeubles publics ou privés qui, sans nécessiter un classement, présentent un intérêt historique ou artistique suffisant pour en justifier la préservation, sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par décision des autorités locales et sur proposition de la commission régionale du patrimoine.

Un monument refusé au classement peut faire l'objet d'une mesure d'inscription. Le propriétaire est appelé à faire connaître son avis par écrit. En cas de refus, il n'y a pas de procédure particulière.

L'inscription sur l'inventaire entraîne :

- l'interdiction de démolir sans l'accord du ministère ;
- l'interdiction de toute modification, même partielle, restauration ou réparation ainsi que de tout déplacement sans information, quatre mois auparavant, du ministère ; celui-ci ne peut toutefois s'opposer aux travaux qu'en engageant une procédure de classement ;
- l'obligation d'informer le ministère de toute cession par vente, donation ou legs ;
- l'interdiction de toute publicité commerciale sur l'immeuble

2.1.1.3. La protection des abords

Dès qu'un immeuble a fait l'objet d'une mesure de classement ou d'inscription, il bénéficie d'une servitude protection de ses abords, qui porte sur tous les immeubles nus ou bâtis situés dans un rayon de 500 mètres et dans le champ de visibilité du monument, c'est-à-dire visibles depuis le monument ou en même temps que lui. Il s'ensuit l'obligation d'obtenir préalablement aux travaux l'accord de l'architecte des services étatiques. Les permis de construire et de démolir ne peuvent être délivrés qu'avec le visa de ces derniers.

La servitude des abords est suspendue, lorsque l'immeuble est compris dans le périmètre d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

2.1.2. La protection des monuments naturels et des sites

Les effets du classement comme de l'inscription suivent le site concerné en quelque main qu'il passe. Mais les sites classés ou inscrits ne bénéficient pas d'une protection de leurs abords.

2.1.2.1. Les sites classés

Les monuments naturels et les sites, dont la conservation ou la préservation, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, présentent un intérêt général, peuvent être classés.

L'origine du classement peut émaner aussi bien du propriétaire du site que de l'Etat ou de toute personne physique ou morale. Le dossier du projet de classement est mis à enquête publique par les responsables du patrimoine culturel. Toute personne peut faire des observations écrites. Le ou les propriétaires sont personnellement avisés.

En cas de désaccord du ou des propriétaires, ou dans l'impossibilité de recueillir leur avis, le classement est prononcé par décret en Conseil d'Etat.

La décision de classement est notifiée aux propriétaires et de larges mesures de publicité sont prévues. Si des menaces pèsent sur le site, le ministre peut prendre une instance de classement, qui permet une application anticipée des effets du classement pour une durée de douze mois.

Les effets du classement sont les suivants :

- aucune modification de l'état du monument naturel ou du site ne peut être effectuée sans l'autorisation préalable du ministre qui prend sa décision après avis des responsables locaux des sites;
- l'arrêté ou le décret de classement doit figurer en annexe du plan d'occupation des sols, en tant que servitude d'utilité publique, et être inscrit au registre des hypothèques ;
- le vendeur a l'obligation de prévenir l'acquéreur de l'existence de la servitude et notifier la vente au ministre dans un délai de quinze jours ;
- toute publicité commerciale est interdite dans le site.

2.1.2.2. Les sites inscrits

Les sites qui présentent un intérêt paysager, artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque suffisant sans justifier pour autant une mesure de classement, peuvent être inscrits sur l'inventaire. L'inscription peut être demandée par le propriétaire ou proposée par l'Etat ou toute personne physique ou morale.

L'inscription du monument naturel ou du site a pour effets :

- aucun projet de travaux autres que l'exploitation courante des fonds ruraux, l'entretien normal des constructions, ne peut être effectué sans que l'architecte des bâtiments n'ait été informé du projet quatre mois à l'avance ;
- aucune démolition ne peut être réalisée sans l'avis conforme de l'architecte des bâtiments.
- si le Ministre veut s'opposer à des travaux susceptibles de porter atteinte au site, il doit engager une mesure de classement ;
- l'arrêté d'inscription doit figurer en annexe du plan d'occupation des sols.

2.1.3. Les secteurs sauvegardés

Les secteurs sauvegardés visent à valoriser le patrimoine urbain dans son ensemble et les quartiers anciens et pas seulement le patrimoine prestigieux ou sensible.

Les secteurs sauvegardés peuvent être modifiés ou révisés.

2.1.4. L'archéologie

Les vestiges archéologiques constituent par nature un patrimoine difficilement accessible. Grâce à des technologies de plus en plus élaborées, l'archéologie peut désormais livrer des

informations plus complètes à partir des traces laissées dans le sol. L'intérêt qu'elle suscite ne cesse de croître.

Afin de sauvegarder ces vestiges non encore mis au jour, plusieurs obligations légales s'imposent tant aux aménageurs qu'aux chercheurs :

- obligation de déclarer aux autorités administratives toute découverte susceptible de présenter un intérêt archéologique. Le propriétaire de l'immeuble est responsable de la conservation provisoire des vestiges découverts sur ses terrains. Le dépositaire des objets mis au jour assure à leur égard la même responsabilité.
- contrôle de l'Etat sur les fouilles archéologiques. Nul ne peut effectuer des fouilles ou des sondages dans un but archéologique, sur un terrain lui appartenant ou appartenant à autrui, sans en avoir au préalable obtenu l'autorisation du ministre. Le ministre peut à tout moment suspendre son autorisation de fouille en fonction de l'importance des découvertes.
- exécution des fouilles par l'Etat sous certaines conditions, l'Etat est autorisé à procéder d'office à l'exécution de fouilles ou de sondages archéologiques sur des terrains ne lui appartenant pas. A défaut d'accord amiable, l'opération est déclarée d'utilité publique. Les terrains comportant d'importants peuvent être expropriés.
- l'utilisation des détecteurs de métaux doit être soumise à une autorisation administrative.
- les procédures d'urbanisme prennent aussi en compte la protection du patrimoine archéologique.

2.1.5. Les objets mobiliers

Les objets mobiliers bénéficient des mêmes règles que les immeubles classés ou inscrits monuments historiques.

Toutefois la procédure d'inscription porte avant tout sur des objets appartenant à des collectivités publiques.

2.2. La protection du patrimoine culturel immatériel

L'importance du patrimoine culturel immatériel réside dans ses valeurs intrinsèques. Il nous inspire un sentiment d'identité et d'appartenance, établissant un lien entre notre passé et, à travers le présent, notre futur. En outre, le partage au niveau international des connaissances sur le patrimoine culturel immatériel de différentes communautés favorise le dialogue interculturel et encourage le respect mutuel. Le patrimoine culturel immatériel revêt également une

importance sociale et économique, en ce sens qu'il aide à forger et à maintenir la cohésion sociale et le dialogue et peut être générateur de revenus, contribuant ainsi à ouvrir la voie vers le développement durable.

De nombreux aspects du patrimoine culturel immatériel sont en danger, menacés par les facteurs tels que la mondialisation, l'homogénéisation culturelle ainsi qu'un manque de reconnaissance et de compréhension qui rend ce patrimoine insignifiant ou désuet aux yeux de certains segments de la population. La transmission du patrimoine culturel immatériel est également menacée par des formes de mutations sociales telles que les migrations et l'urbanisation, qui souvent isolent la population- et notamment la jeunesse- des anciens détenteurs des savoirs. Si non adaptés au contexte local, les systèmes éducatifs formels ou les médias auront tendance à attacher peu d'importance aux savoirs et savoir-faire traditionnels. La réponse à ces diverses menaces doit venir des communautés et des groupes eux-mêmes, avec le soutien d'organisations locales, des gouvernements et de la communauté internationale.

La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel diffère de la protection du patrimoine culturel matériel. En effet, des principes classiques de protection ou de conservation peuvent amener à figer un élément du patrimoine culturel immatériel dans une forme particulière et à un moment donné. La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel vise ainsi, d'abord et avant tout, à assurer sa viabilité, c'est-à-dire à assurer sa recreation et sa transmission constantes. Les communautés et les groupes qui pratiquent ces traditions et coutumes disposent de leurs propres systèmes de transmission de leurs savoirs et leurs savoir-faire. Les mesures de sauvegarde s'articulent autour d'un processus de transfert des connaissances, veillant à ce que ce patrimoine reste vivant parmi les générations actuelles et à ce qu'il soit transmis à celles de demain. Sauvegarder commence et se poursuit avec le concours des communautés, car elles seules peuvent identifier, pratiquer, recréer et transmettre leur patrimoine culturel. Ces communautés sont au cœur du patrimoine culturel immatériel.

L'adoption en 2003 de la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel constitue le premier instrument juridique spécifiquement consacré à ce patrimoine. Les proclamations des chefs-d'œuvre visaient à sensibiliser à l'importance du patrimoine culturel immatériel en instaurant une nouvelle forme de distinction internationale. Cette convention définit le terme de « sauvegarde » comme englobant les mesures qui visent à assurer la viabilité du patrimoine culturel immatériel : l'identification, la documentation, la recherche, la préservation, la protection, la mise en valeur, la transmission, essentiellement par l'éducation

formelle et non formelle, ainsi que la revitalisation des différents aspects de ce patrimoine. La convention reconnaît que chaque forme du patrimoine culturel immatériel demande des mesures de sauvegarde spécifiques et adaptées au patrimoine en question.

Par exemple : la sauvegarde de certains savoir-faire artisanaux traditionnels qui utilisent des espèces d'arbres particulières peut nécessiter le reboisement. La sauvegarde des arts du spectacle peut, pour sa part, impliquer une assistance aux maîtres, qu'elle soit matérielle ou financière, pour assurer la poursuite des représentations. La revitalisation et le renforcement des relations entre maîtres et apprentis sont un autre exemple de mesures susceptibles de faciliter la transmission de savoir-faire.

Les mesures nationales de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel doivent être définies par les Etats eux-mêmes. Ces derniers, faisant partie de la convention de 2003, peuvent proposer l'inscription d'éléments du patrimoine culturel immatériel menacés sur la liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente. Une assistance financière peut être obtenue pour sauver le patrimoine menacé. Une deuxième liste, la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, a été établie pour assurer une meilleure visibilité du patrimoine culturel immatériel et faire prendre davantage conscience de son importance.

Une meilleure visibilité résultant de l'inscription sur la Liste représentative contribuera à la reconnaissance et à la valorisation de la diversité culturelle des différentes communautés, ainsi qu'à améliorer leur auto-estime et leur place au sein de la société. Il faut toutefois veiller à ce que cette attention accrue n'ait pas d'incidence négative sur le patrimoine culturel immatériel.

Par exemple, l'inscription sur la Liste représentative pourrait entraîner un tourisme de masse venant perturber la vie quotidienne des membres d'une petite communauté. Un tourisme mal maîtrisé pourrait également transformer le patrimoine immatériel en une expression folklorique figée, entraînant une perte du sens socioculturel que les communautés concernées lui accordent. En outre, le risque existe que l'inscription sur la Liste représentative crée un nouveau label ou une marque de prestige, transformant le patrimoine immatériel en objet d'exploitation économique inappropriée. La participation des communautés et de la société civile dans la mise en œuvre de la convention de 2003 est indispensable afin d'éviter ces conséquences indésirables.

CHAPITRE 3. PROMOTION DU PATRIMOINE CULTUREL

La mobilisation de la communauté internationale autour des objectifs de réduction de la pauvreté est largement centrée vers la mise en place de services de base et privilégie le financement des secteurs sociaux traditionnels, tels que la santé et l'éducation. Cette approche, pour mobilisatrice qu'elle soit, passe cependant à côté d'autres facteurs déterminants pour la réduction durable de la pauvreté.

Jusqu'à ces vingt dernières années, le patrimoine culturel a rarement été considéré comme un facteur possible de développement. Le patrimoine est à l'image d'une ressource économique non renouvelable, un domaine sensible et fragile. Sa protection, sa réhabilitation et sa sauvegarde relèvent d'un enjeu collectif. Là où chacun ne pensait qu'à son pas de porte, l'aménagement d'un patrimoine valorisable amène à penser la rue, le quartier et la ville comme des espaces communs. D'où la nécessité d'une action reposant sur la contribution de tous à la pérennisation des biens publics locaux et mondiaux. Une opération de réhabilitation du patrimoine ne peut nourrir le développement que si elle sert, d'abord, les intérêts des populations.

Les sites du patrimoine mondial constituent une référence intangible à l'identité des communautés. Mais ils appartiennent aussi à tous les peuples du monde. Ils dépassent le territoire sur lequel ils sont situés. Ce qui rend exceptionnel le concept de patrimoine mondial, c'est son application universelle. Il est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations futures. Nos patrimoines culturel et naturel sont deux sources irremplaçables de vie et d'inspiration, des témoignages de notre humanité. Notre monde prend désormais conscience des ravages que peut entraîner un développement économique non maîtrisé et que matérialisent une exploitation excessive des ressources naturelles, une urbanisation anarchique, une destruction irrémédiable de vestiges archéologiques, d'espaces naturels, de centres urbains historiques, de villages et de monuments.

La mise en relation des bénéfices issus d'un patrimoine et des besoins de développement économique des pays n'est pas encore évidente pour tous. Le patrimoine, et de manière générale le domaine culturel, apparaissent comme des sujets d'importance secondaire dont il conviendrait de s'occuper une fois que les mécanismes de croissance enclenchés et les priorités -telles que les infrastructures, l'énergie, la santé, l'éducation- sont traités. Mais le lien essentiel entre patrimoine et développement se situe ailleurs. Le tourisme, par exemple, constitue en quelque sorte la manifestation marchande d'un processus plus profond, dont l'un des points

essentiels est la considération portée au capital dont disposent les populations locales. Ce capital peut être physique (matières premières), naturel (faune, flore, paysages) ou culturel.

Il est important de concilier la préservation du patrimoine et le développement durable. Il s'agit de valoriser le patrimoine de manière économiquement rentable, tout en assurant sa préservation et sa promotion. Le patrimoine constitue un enjeu socio-économique et politique très important. Il faut le protéger des flux touristiques de masse ou d'une urbanisation mal planifiée. L'authenticité des sites historiques et la richesse de la biodiversité doivent être préservées.

Au même titre que les investissements, la bonne gouvernance ou l'innovation technique, la fierté et l'identité culturelle peuvent être des facteurs de changements qui suscitent l'intérêt des pouvoirs publics et des investisseurs privés. Elles permettent aussi de générer des initiatives économiques importantes. En matière de patrimoine culturel, le développement économique et la mise en valeur d'un site sont révélés par le tourisme. Il est indéniable qu'autour d'un site patrimonial, l'industrie touristique enclenche un cycle vertueux qui génère des capitaux, des services, des emplois et donc des revenus. On constate d'ailleurs que les sites inscrits au patrimoine mondial connaissent une croissance touristique fulgurante.

La conservation est souvent perçue comme un choix public coûteux. Restaurer et réhabiliter des bâtiments et des immeubles requiert des investissements lourds. La préservation d'une architecture traditionnelle est considérée comme une charge supplémentaire pour les populations, comme pour les administrations locales, tant il est vrai que les stratégies de conservation du patrimoine impliquent des ressources importantes (compétences techniques, assistance technique, contrôles budgétaires...). La communication autour du patrimoine, tout comme sa mise en valeur, représentent un défi pour les acteurs publics et privés. L'expérience en la matière démontre qu'à moyen terme, ces coûts peuvent être compensés par un développement économique, notamment touristique. Les acteurs publics et privés ont un rôle différent, mais complémentaire, à jouer. Les pouvoirs publics ont le devoir de fixer des objectifs clairs, de prendre des mesures incitatives et de construire des outils de réglementation solides. Le secteur privé doit prendre conscience des opportunités offertes de bâtir un environnement socioéconomique de meilleure qualité. En d'autres termes, la durabilité implique un bon système de pensée, basé sur des objectifs précis, des outils et pratiques appropriés mais avant tout partagés par tous.

Les effets secondaires négatifs induits par la construction de ces infrastructures ont nourri l'idée selon laquelle les objectifs de développement seraient incompatibles avec la sauvegarde du patrimoine, au même titre qu'on ne saurait concilier développement et protection de l'environnement. Depuis une quinzaine d'années, les choses ont évolué et on a pu constater que ces préoccupations ne sont pas incompatibles. Pour limiter ces effets négatifs, les pays ont mis en place des garde-fous, tout projet de développement se doit de respecter afin que les impacts, tant sociaux qu'environnementaux, soient réduits au minimum.

3.1. Le patrimoine culturel, moteur du développement économique

Disposer d'un patrimoine d'une qualité suffisante pour en envisager l'exploitation représente, pour une ville ou une région, un atout considérable. *La ressource est pré-existante et gratuite.* De ce point de vue, le cas peut être assimilé à une ressource naturelle, comme, par exemple, un gisement de gaz. Contrairement à la plupart des activités secondaires et tertiaires, *le patrimoine n'est pas délocalisable.* Par contre, le patrimoine est fragile, il est susceptible de se dégrader par négligence ou destructions volontaires et sa « mise en valeur » peut contribuer, soit à accroître sa valeur économique, soit, au contraire, si elle est maladroitement réalisée, à la réduire, voire même à la détruire.

3.2. Les bailleurs de fonds dans le secteur du patrimoine culturel

L'appréhension du patrimoine culturel comme moteur de développement est un phénomène nouveau dans la communauté internationale. Les bailleurs de fonds qui financent des projets dans ce secteur sont encore peu nombreux. L'Agence française de développement figure parmi les premiers bailleurs à avoir mobilisé des fonds en faveur d'un site de patrimoine mondial. Le cas d'Angkor (ville ancienne du cambodge) est édifiant à cet égard.

La Banque mondiale a également commencé à instruire des projets de valorisation du patrimoine dans la seconde partie de la décennie 1990, avec notamment la réhabilitation de la médina de Fès au Maroc, puis d'autres opérations autour du bassin méditerranéen. Ces initiatives marquent le retour de l'aide internationale au secteur du tourisme.

Où patrimoine et tourisme se retrouvent ?

Intuitivement et empiriquement, la relation avec le tourisme semblait une hypothèse à explorer prioritairement : parmi les dix premiers pays par le nombre de leurs sites, sept font partie des dix premiers pays d'accueil des touristes internationaux. En croisant, par pays, le nombre de

sites (janvier 2000) et celui des entrées touristiques les plus récentes (1994-1995, selon les sources disponibles de l'OMT), on obtient un coefficient de corrélation élevé ($r = + 0,75$). Les deux réalités ont, en fait, un itinéraire parallèle. Toutes deux émergent avec la première révolution industrielle, à un moment où, en Europe occidentale, s'affirmait la construction des États-nations. Elles ont en commun, par la suite, de s'élargir à des espaces et à des pratiques de plus en plus larges et trouvent une partie de leur aboutissement dans le tout tourisme et le tout-patrimoine pour déboucher, parfois, sur une radicalisation des positions et des discours entre un tourisme, source de tous les maux, et le patrimoine, racine de l'identité la plus pure... De fait, on a envie de penser que les phénomènes ne font pas bon ménage. Mais il faut rappeler, au préalable, la très grande diversité de leurs relations. Certains sites, en effet, étaient déjà largement touristiques avant une inscription qui n'a fait que confirmer une position. Pour d'autres, en revanche, elle fait partie d'une stratégie de mise en tourisme : dans la majorité des cas, elle stimule en effet la fréquentation. Aussi le tourisme est-il souvent mis en avant comme argumentaire de classement. C'est qu'il est, à la fois, source de revenus et de reconnaissance. Comme ni l'Unesco ni les États les plus pauvres n'ont réellement les moyens de mettre en œuvre la politique de restauration et de conservation qu'ils prônent, on attend des recettes touristiques qu'elles sauvent ce qui peut l'être. Elles sont parfois, mais rarement, considérables : 690 M \$ pour près de 10000 emplois dans les Great Smoky Mountains... Et l'enquête menée par l'Unesco et le PNUE, rapportée par la revue *Sources*, révèle que le tourisme, avec 53 % des revenus, est la première ressource des populations locales des 70 sites naturels du patrimoine mondial qui ont répondu.

Si le tourisme est souvent appelé à la rescousse des sites, les touristes sont parfois présentés comme des visiteurs indésirables, ce qui justifie la mise en œuvre de la convention. Citons le rapport fait sur la baie d'Ha Long lors de la session du Comité du patrimoine mondial de Mérida. Le Comité avait pris note des menaces potentielles pour l'intégrité du site dues au projet d'aménagement d'un nouveau port et à la possibilité d'accorder une licence pour l'établissement dans le site d'un vaste hôtel flottant. » La même enquête révèle que le tourisme est un problème pour 40 % des sites ayant répondu, et n'en est pas un pour 30 %. Citons encore le séminaire de Dakar: « le Comité du Centre du patrimoine mondial de l'Unesco, conscient des effets que peut avoir l'inscription sur la fréquentation touristique des sites, et soucieux de limiter ses effets pervers, a chargé le secrétariat d'étudier la question des liens entre patrimoine mondial et développement touristique.

CHAPITRE 4. LE COMPORTEMENT EXPLORATOIRE DU CONSOMMATEUR DANS LE DOMAINE CULTUREL

Le comportement exploratoire est en psychologie indissociable de deux notions qu'il est absolument indispensable de présenter en premier lieu : le **niveau optimal de stimulation** et la **stimulation environnementale**.

4.1. Niveau optimal de stimulation et stimulation environnementale

Le concept de **niveau optimal de stimulation** (en anglais "*optimum stimulation level*", ou O.S.L.) est apparu au milieu des années 1950 dans le champ de la psychologie (Fowler, 1965). Il a émergé simultanément sur deux fronts, puisque la même année, il a été développé à la fois par Leuba (1955) dans le cadre des théories de l'apprentissage, et par Hebb (1955) dans une approche plus physiologique. Les deux chercheurs ont avancé la même idée : tous les individus (ou plus généralement tous les organismes) préfèrent un certain niveau de stimulation, que l'on appelle niveau optimal de stimulation. En rejetant l'hypothèse de stimulation minimale qui a prévalu pendant longtemps en psychologie, ils ont mis l'accent sur le fait qu'à la fois une réduction et une augmentation de la stimulation - et non plus seulement une réduction - pouvaient être source de motivation. L'idée nouvelle était ici que certains comportements pouvaient être en conséquence orientés vers la recherche de stimulation.

De cette hypothèse découle la définition du concept de niveau optimal de stimulation. On peut le définir comme un trait caractéristique de l'individu relatif à sa réponse face aux stimuli environnementaux, face aux sources d'excitation. Il s'agit du seuil de stimulation idéale, qui satisfait pleinement l'individu et que celui-ci va alors en permanence essayer de maintenir ou de rétablir en cherchant une stimulation supplémentaire ou bien en limitant la stimulation environnementale perçue. A partir de cette première définition du niveau optimal de stimulation, plusieurs cadres conceptuels ont rapidement été développés dans les années 1960 par différents psychologues (Berlyne, 1960 ; Fiske et Maddi, 1961 ; Hunt, 1963 ; Driver et Streufert, 1965) qui proposaient donc pour une seule et même notion plusieurs appellations et conceptualisations. A l'instar de Falcy (1993), une revue des principaux travaux théoriques nous a amenés à mettre en évidence trois points de convergence:

- Le niveau optimal de stimulation se situe chez l'individu à un niveau de stimulation intermédiaire ou moyen. Toutes les théories ont en effet postulé une relation en U inversé entre le degré de la stimulation subie par l'individu et les préférences (réponses

affectives) liées à la stimulation. Cette position repose sur les travaux du psychologue allemand Wundt réalisés à la fin du XIXe siècle et qui montrent que, d'une manière générale, de nombreuses formes de stimulation sont plaisantes à un niveau d'intensité moyen et deviennent déplaisantes quand leur intensité augmente.

- Le niveau optimal de stimulation est une caractéristique stable de l'individu. Chaque individu possède en effet un niveau optimal de stimulation déterminé de façon unique et considéré comme constant. Berlyne (1960) a avancé de manière très théorique que le niveau optimal de stimulation était déterminé par quatre grands types de facteurs : la personnalité, la culture, l'apprentissage et l'état psychologique. Mais peu de ces relations ont été véritablement testées de façon empirique, et l'étude des déterminants de l'OSL reste encore très incomplète. Pour caractériser les individus en fonction de leur niveau optimal de stimulation, les études pratiques ont particulièrement mis l'accent sur des variables socio-démographiques, ainsi que sur certains traits de personnalité comme l'anxiété, l'impulsivité, le dogmatisme, l'extraversion, etc.
- Il existe des différences interindividuelles très prononcées en ce qui concerne le niveau optimal de stimulation. Ceci est une conséquence directe du principe précédent : le niveau optimal de stimulation étant propre à chaque individu et déterminé par un grand nombre de facteurs, il varie considérablement d'un individu à l'autre. La principale implication de ces différences individuelles très fortes est que l'OSL constitue une variable particulièrement discriminante, permettant ainsi d'expliquer de façon intéressante des comportements très divers (Zuckerman, 1979) : la prise de risques physiques, la pratique de sports dangereux, le jeu, la consommation d'alcool, l'usage de drogue, la recherche de variété dans les expériences sexuelles, les habitudes de voyage, les préférences alimentaires, la lecture de livres de fiction, etc. Dans leur ensemble, toutes les études ont montré que les individus à fort OSL s'engageaient d'une façon bien plus active dans les différentes activités de recherche de stimulation citées précédemment que les individus à faible OSL. *"Les chercheurs de stimulation ont un besoin supérieur à la moyenne de rechercher des situations, des activités et des idées qui sont nouvelles, changeantes, complexes, surprenantes ou plus intenses"*, (Kish et Donnenwerth, 1972).

En recherche marketing, dans le cadre de l'étude du comportement du consommateur, le niveau optimal de stimulation a également été utilisé, depuis relativement peu de temps toutefois, comme une variable explicative de plusieurs types de comportements et attitudes. Logiquement, car conformément à la littérature théorique, les travaux les plus nombreux portent sur le comportement exploratoire (Raju, 1980 ; Joachimstahler et Lastovicka, 1984 ; Venkatraman et McInnis, 1985 ; Whalers et al., 1986 ; Wahers et Dunn, 1987 ; Steenkamp et Baumgartner, 1992). Mais ont également été analysées les relations entre l'OSL et le processus de décision du consommateur pris au sens large (Grossbart et al., 1976 ; Mittelstaedt et al., 1976), la perception de la publicité (Pachelvak et al., 1991 ; Steenkamp et Baumgartner, 1992), la perception de produits particuliers (Etzel et Wahlers, 1984 ; Bourgeon, 1994) et la perception de l'environnement commercial (Grossbart et al., 1975).

Le deuxième concept à prendre en compte dans le cadre d'une recherche sur le comportement exploratoire est celui de **stimulation environnementale**. La plupart des théories n'abordent ce thème que de manière superficielle, par une approche de type quantitatif qui met avant tout l'accent sur l'intensité des stimuli, plutôt que de type qualitatif étudiant leurs propriétés spécifiques. En effet, la seule intensité des stimuli environnementaux ne peut suffire à expliquer leurs influences sur les perceptions et les comportements de l'individu. L'impact d'un stimulus et sa capacité à produire de l'excitation chez l'individu dépendent d'autres propriétés. Le concept d'incongruité de Hunt, repris également par Driver et Streufert, est à cet égard limité. Et même si Fiske et Maddi distinguent trois dimensions à l'impact d'un stimulus (intensité, nouveauté ou variation, signification), cette conceptualisation demeure également quelque peu insuffisante. De tous les psychologues ayant travaillé sur le thème de la stimulation environnementale, Berlyne (1971, 1978) a construit l'un des cadres conceptuels les plus complets et les plus précis. Il identifie trois classes de propriétés pour définir les stimuli environnementaux :

- propriétés psychophysiques, qui dépendent des caractéristiques physiques et chimiques du stimulus (son, température, couleur, etc.)
- propriétés écologiques, qui se rapportent aux variables associées à la santé ou à la survie de l'individu (plaisir, peur, etc.)
- propriétés comparatives ("*collative properties*").qui sont à l'origine du comportement exploratoire de l'individu. Selon ce principe, un stimulus n'agit pas isolément. C'est la comparaison du stimulus avec le contexte, avec les autres éléments de l'environnement, avec les expériences antérieures de l'individu qui le pousse à agir. Plus précisément, pour évaluer un stimulus, il est nécessaire de comparer les différences et les ressemblances, les compatibilités

et les incompatibilités entre, par exemple, un stimulus actuel et les stimuli déjà rencontrés par le passé (évaluation de la nouveauté et du changement), entre un stimulus et les attentes de l'individu (surprise), ou encore entre un élément d'un ensemble et les autres éléments l'accompagnant (complexité), etc.

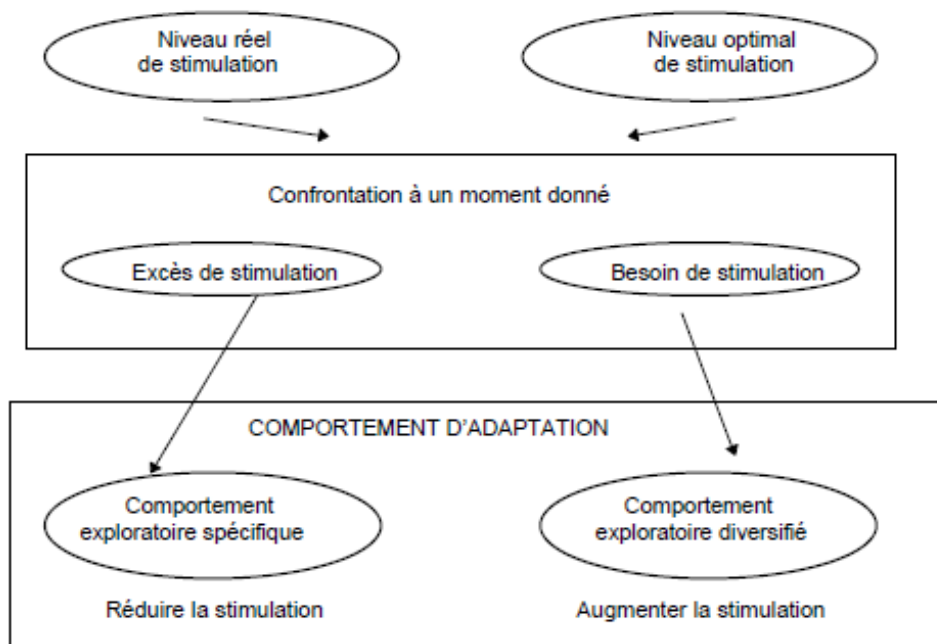
Toutes ces propriétés (incertitude, complexité, nouveauté, conflit) ne sont pas mutuellement exclusives. Elles sont interdépendantes. Elles forment ensemble ce qui a été appelé le **potentiel d'excitation**, degré avec lequel la stimulation peut alerter l'organisme, exciter le système nerveux et diriger les comportements.

4.2. Le comportement exploratoire

Si nous présentons le comportement exploratoire seulement après avoir défini les concepts de stimulation environnementale et de niveau optimal de stimulation, c'est parce qu'il fait le lien entre ces deux notions. C'en est en quelque sorte la résultante. Le comportement exploratoire n'a aucune fonction biologique manifeste. Il constitue une fin, un objectif en soi. Il est motivé intrinsèquement : la satisfaction réside dans le comportement en lui-même, et non dans d'éventuels résultats ou récompenses externes. La seule fonction du comportement exploratoire est de générer une modification de la relation d'un organisme à son environnement, en introduisant des informations supplémentaires. Plus précisément, le comportement exploratoire a pour objectif **de modifier et d'ajuster la stimulation issue de l'environnement et perçue par un individu afin de l'adapter à son niveau optimal de stimulation.**

Ce comportement est par conséquent un **comportement d'adaptation**. Il n'a de sens que si l'on prend en considération le différentiel entre le niveau optimal de stimulation et le niveau réel de stimulation subie par l'individu, qu'il s'agit alors d'équilibrer (Wahlers et Etzel, 1990). En confrontant à un moment donné le niveau optimal de stimulation et le niveau réel de stimulation (qui peut être d'une manière générale assimilé à la stimulation environnementale perçue par l'individu), on doit alors considérer soit un **excès de stimulation**, soit un **besoin de stimulation** ; et en conséquence on doit distinguer deux types de comportements exploratoires : **exploration spécifique et exploration diversifiée** (Berlyne, 1960).

Relation entre niveau optimal de stimulation, stimulation environnemental et comportement exploratoire :



- Si le niveau réel de stimulation est inférieur au niveau optimal, le résultat est un **besoin de stimulation**. L'individu (qu'il ait un OSL élevé ou bien faible) se trouve dans une situation d'ennui, et s'engage alors dans un **comportement exploratoire diversifié**. L'objectif est d'introduire une nouvelle stimulation à partir de toute source présentant certaines qualités adéquates : nouveauté, incertitude, complexité, etc. Il peut s'agir soit de sources nouvelles (on parle alors de comportement exploratoire d'inquisition), soit de sources déjà présentes mais offrant une stimulation insuffisante qu'il faut alors renforcer (comportement exploratoire d'inspection). Selon les situations, ce comportement peut donc prendre des formes très diverses : recherche de nouveauté, jeu, divertissement, défi, activités de création, toutes les activités qui permettent de lutter contre l'ennui...
- Si le niveau réel de stimulation est supérieur au niveau optimal, on a un **excès de stimulation**. L'individu se retrouve dans une situation de tension, de conflit, d'inconfort, et cherche alors à réduire la stimulation perçue par un **comportement exploratoire spécifique**. L'exploration spécifique porte sur des stimuli déjà rencontrés par l'individu, sur des sources de stimulation déjà connues et qui peuvent donc fournir l'information recherchée (contrairement à l'exploration diversifiée qui se rapporte à toutes les sources

de stimulation à la disposition de l'individu). En effet, l'individu en excès de stimulation est dérangé par un manque d'information, ou bien une inadéquation de l'information, qui crée une situation d'incertitude. Il doit alors explorer plus en détail son environnement : s'approcher, manipuler des objets-stimuli, se familiariser avec cette situation de tension, apporter des précisions, des explications, identifier, clarifier, etc. On retrouve ici le principe général selon lequel une exposition continue (répétition ou prolongation) à un stimulus particulier peut réduire la stimulation par un phénomène d'habituation.

Bien qu'il y ait quelques divergences à ce sujet, il est reconnu que ces deux types de comportements sont de nature exploratoire, que l'objectif soit donc de rechercher une stimulation supplémentaire (nouveau, complexité...) ou bien de réduire la stimulation. Dans ce dernier cas, Hansen (1972) utilise les expressions "*d'exploration négative*" ou encore de "*réponses défensives*", et précise que ces réponses sont toutes aussi importantes que "*l'exploration positive*" à laquelle elles constituent en quelque sorte la contrepartie. Rappelons en effet que, par définition, un comportement exploratoire a pour but de **réguler** ou de **modifier** la stimulation environnementale, afin de se rapprocher du niveau optimal de l'individu (et pas seulement d'augmenter la stimulation). La modification peut donc avoir lieu dans les deux sens, en favorisant l'accès à des informations nouvelles qui permettent soit d'intensifier la stimulation, soit de l'affaiblir.

Même si cette distinction "*exploration spécifique/diversifiée*" a été quelque peu critiquée (Nunnally et Lemmond, 1973 ; Nunnally, 1981 ; Wohwill, 1981), elle constitue un apport majeur de la théorie de Berlyne (Raju et Venkatesan, 1980 ; Raju, 1981). En effet, elle permet d'expliquer un grand nombre de comportements liés à la stimulation. Cependant, elle a rarement été prise en compte dans les études empiriques, et cette faiblesse est particulièrement évidente dans le cadre de l'étude du comportement du consommateur, où l'on s'est le plus souvent intéressé aux seuls comportements exploratoires visant à rechercher de la stimulation (exploration diversifiée).

Becker (1978) affirme : "les nouveaux standards créés par les artistes assurent que la seule utilité d'une œuvre d'art est d'être admirée, appréciée et vécue". La consommation culturelle (spectacle vivant, expositions, musique, lecture...) semble impliquer la subjectivité des individus. Dans le domaine culturel, comprendre les sentiments ou émotions du consommateur

serait aussi fondamental que comprendre ses pensées. La valeur des produits culturels paraît être liée à la réponse subjective qu'ils provoquent chez l'individu plutôt qu'à une utilité à remplir une fonction extrinsèque. Holbrook (1980) abonde dans ce sens dans la mesure où il considère que la consommation de produits culturels est le fait de comportements spécifiques. Il emploie le terme de perception esthétique du consommateur dans le cadre du processus de décision, c'est-à-dire l'étude des réponses cognitives, affectives et comportementales des individus aux médias, loisirs et arts. Les psychologues suggèrent deux niveaux différents de réaction esthétique. Le premier pourrait être traduit par l'expression de "valeur hédoniste" et se réfère au sens diffus de plaisir ou d'impression générale que l'on éprouve en regardant une œuvre d'art ou en écoutant un concert de musique classique. Le deuxième pourrait être qualifié d'expérience profonde et fait référence à la sensation d'être profondément ému.

Selon Holbrook (1986), la participation d'un individu à une manifestation artistique est à assimiler à une expérience esthétique, proche du paradigme de la réaction émotionnelle. Une émotion se définit comme un état de bouleversement de l'individu. Une réponse émotionnelle est une réaction qui concerne d'une part des éléments cognitifs, mais aussi des "changements physiologiques, un comportement expressif et des sentiments phénoménologiques" (Holbrook, 1986).

En conséquence, la consommation culturelle ne repose pas uniquement sur des aspects utilitaires du produit, mais comprend des dimensions symboliques, esthétiques et hédonistes supposant la subjectivité du consommateur.

4.3. Le concept de rationalité

La décision, dans le libéralisme classique (19^e siècle), repose sur le concept de rationalité des moyens que nous pouvons illustrer ainsi "Faire partout des dénombrements si entiers et de revues si générales que je fusse assuré de rien omettre" (Descartes, 1637). En conséquence, nous pouvons mettre en évidence les bases conceptuelles suivantes de la décision cartésienne :

- la liberté du sujet individuel : l'acteur a un pouvoir de décision;
- la linéarité : l'acte volontaire s'opère selon un ordre "Désir -> Délibération --> Décision --> Satisfaction";
- la rationalité : il s'agit, dans ce cadre, d'une rationalité des moyens c'est-à-dire d'une réalisation des fins avec un minimum d'efforts et un maximum de satisfaction.

Dans ce contexte théorique, l'*homoeconomicus* est défini comme un "homme certain", c'est-à-dire :

- complètement informé;
- infiniment sensible et percevant toutes les variations de son environnement;
- totalement rationnel, capable d'envisager toutes les alternatives ainsi que toutes les conséquences qui découlent de tous les choix possibles, de les classer en fonction d'une échelle de préférence fixe et de choisir celle qui procure l'utilité maximum.

Au milieu du XXème siècle, la décision est définie, par le libéralisme moderne, comme étant fondée sur une rationalité des fins. Simon (1960, 1983) développe une critique de l'acteur rationnel. Il rejette les hypothèses d'information et de rationalité complètes. Il étudie la prise de décision sous l'angle de l'acteur, de son processus de pensée et en tire deux conclusions :

- les limites de la rationalité de l'acteur : "Il est impossible que le comportement d'un individu seul et isolé atteigne un haut niveau de rationalité. Le nombre d'alternatives qu'il doit explorer est si élevé, l'information dont il aurait besoin pour les évaluer est si vaste qu'il est difficile de concevoir même un rapprochement de la rationalité objective". Du fait de cette rationalité limitée, l'homme recherche une solution satisfaisante, c'est-à-dire un "juste" profit, une part de marché, un "juste" prix et non leur maximum. Cette exigence varie avec la plus ou moins grande facilité à trouver des solutions satisfaisantes : "l'agent économique n'a pas des fins qu'il définit indépendamment des moyens. Chacun adapte ses désirs à ce qu'il est capable d'atteindre : principe de réalité qui borne l'horizon du désir."

- l'homme a des conduites orientées par son environnement psychologique dont les éléments sont l'habitude, les stimuli, l'apprentissage.

Simon (1960, 1983) offre donc une alternative à deux hypothèses contestées de la théorie classique :

- la satisfaction remplace la maximisation ;
- l'information parfois aléatoire des stimuli remplace l'information parfaite. Il introduit le hasard dans un univers occupé par le déterminisme des économistes. L'homme n'est plus certain.

Cyert et March (1970, 1983) et Crozier et Friedberg (1977), disciples de Simon, définissent un acteur à la rationalité limitée, mais possédant une stratégie :

- cet acteur n'a que très rarement des objectifs clairs et, encore moins, des projets cohérents. Il en change, en cours d'action, parce que des conséquences imprévues de son action l'obligent à

reconsidérer sa position. Ce qui est un moyen, à un moment donné, sera donc une fin à un autre et réciproquement ;

- son comportement est actif : s'il est contraint et limité; il n'est jamais déterminé ;
- c'est un comportement qui a toujours un sens : au lieu d'être rationnel par rapport à des objectifs, il est rationnel par rapport à des opportunités et au contexte qui les définissent et par rapport au comportement d'autres acteurs ;
- c'est un comportement qui a un aspect offensif (la saisie d'opportunités) et défensif (le maintien de sa marge de liberté).

Par comparaison à d'autres produits de consommation courante, de nombreux auteurs ont constaté que les produits culturels sont plus abstraits et moins utilitaires, qu'ils sont uniques et holistiques et qu'ils sont vécus plus subjectivement (Becker, 1978, Hirschman et Wallendorf, 1982; Holbrook et Zirlin, 1985; Peterson, 1979; Polanyi et Prosch, 1975). Bien que tous les produits, à un certain degré, possèdent ces caractéristiques, l'art différencie les biens culturels, dans la mesure où une plus grande proportion de leur signification et interprétation est liée à ces spécificités (Polanyi et Prosch, 1975).

Synthèse

Le patrimoine est incontestablement devenu un levier pour faire du collectif, pour faire ensemble, comme en témoigne la dynamique associative qui se développe depuis le début des années 1980 (Glevarec, Saez, 2002). Mais si l'on assiste à de telles mobilisations, c'est qu'il y a un certain nombre d'enjeux à pouvoir construire du patrimoine, à se l'approprier et à bénéficier de ses retombées. Pour bien saisir ces enjeux et dépasser le discours idéologique sur le « bien commun » (Ripoll, Veschambre, 2002), il est intéressant de rapprocher les deux acceptions du terme *patrimoine*, la plus classique, qui évoque les richesses accumulées et transmises au sein des familles, et la plus récente, qui désigne par analogie les héritages culturels collectifs transmis entre les générations, au sein d'un même groupe, d'une même société, voire de l'humanité toute entière.

Pour qu'il y ait patrimonialisation, il ne suffit généralement pas que l'héritage ciblé ait acquis du sens pour un groupe, une collectivité et qu'il y ait une légitimation « scientifique » par les spécialistes du patrimoine : il faut également que l'objet patrimonial puisse acquérir une valeur économique. Le moteur de la patrimonialisation est bien souvent la (re)valorisation d'emprises désaffectées et leur transformation en ressource économique. Si « *le patrimoine architectural est (...) ce qui donne valeur à un lieu* », c'est au sens de valeur à la fois symbolique et

économique (Bourdin, 1992, p. 21). Le patrimoine représente ainsi une forme de capital économique (Graham, 2002).

Par ailleurs, toute forme d'engagement patrimonial, que ce soit dans l'entretien ou la transmission d'un héritage privé ou dans la sauvegarde et la mise en valeur d'un édifice public ou collectif donne accès à des formes objectivées de culture, et par là même à l'histoire des techniques, à l'histoire de l'art et à l'histoire tout court : un tel engagement permet d'acquérir une forme de capital culturel.

L'identification au patrimoine confère dans le même temps un certain prestige, permet de se distinguer, de prendre sa place dans la ville et dans la société : « *le patrimoine sert à acquérir un statut tout en revalorisant un espace* » (Glevarec, 2004, p. 16). Il s'opère une sorte de transfert de valeur, de l'élément patrimonialisé (et donc revalorisé) aux individus ou aux groupes d'individus qui y sont associés. Ces éléments sont bien sûr inégalement valorisants et distinctifs : l'usine patrimonialisée n'a pas forcément la même valeur symbolique qu'un château. Le patrimoine, c'est aussi du capital symbolique.

Il n'y a pas de cloisons étanches entre ces différentes sortes de capitaux mais au contraire une circulation : on pourrait dire qu'avec le patrimoine, « *l'économique devient culturel, la culture est relation et le tout engendre du symbolique* » (Pinçon, Pinçon-Charlot, 2005, p. 18).

BIBLIOGRAPHIE

AUDRERIE D., 2000, *La protection du patrimoine culturel dans les pays francophones*. Éditions ESTEM.

BEN-NCER A. et Al., 2010, *Définition du patrimoine culturel et ses composantes. Document consensuel de référence*.

BERLYNE D.E., 1960, *Conflict, Arousal, and Curiosity*, New York: McGraw-Hill.
devenir des villes, Montceau, Ecomusée du Creusot, pp. 15-17.

Documentation française, 412 p.

ERICH A. J. et JOHN L. L., 1984, « Niveau de stimulation optimal - Modèles de comportement exploratoire » In *Journal de recherche sur les consommateurs*. Vol. 11, n° 3 (déc.), pp. 830-835 (6 pages).

FALCY, S., 1993, « Pour une mise en œuvre du concept de niveau de stimulation optimal dans un contexte français ». *Congrès International de L'Association Française du Marketing*. , pp 515-542 ; ref : 2 p.

FISKE D.W. et SALVATORE R. M., eds., 1961, « Functions of Varied Experience » In *The American Journal of Psychology* 76(2) DOI:10.2307/1419183.

FRELAND F-X., 2009, *Saisir l'immatériel*. Éditeur: Unesco Format.

GLEVAREC H. et SAEZ G., 2002, *Le patrimoine saisi par les associations*, Paris, La

GLEVAREC H., 2004, « La ville des associations du patrimoine : points de repère et intégration sociale », dans Foret C., Garin-Ferraz G. (dirs.), *Les lieux et les gens dans le*
<http://dx.doi.org/10.1037/11164-000>.

ICOMOS, 1996, *Charte internationale sur la protection et la gestion du patrimoine culturel subaquatique*.

LEUBA C., 1955, «Toward Some Integration of Learning Theories: The concept of optimal stimulation ». in *journals.sagepub.com*.

RAJU P.S., 1980, « Niveau de stimulation optimal : sa relation avec la personnalité, les données démographiques et le comportement exploratoire. » in *Journal de recherche sur les consommateurs*. Vol. 7, n° 3, pp. 272-282 (11 pages).

ROYAUME DU MAROC, MINISTERE DE LA CULTURE, 2010, *Définition du patrimoine culturel et ses composantes*. CL/RA/MA/2010/PI/H/3.

UNESCO, 2014, *Gérer le patrimoine mondial culturel*.

VESCHAMBRE V., 2006, « Patrimoine et développement durable : pléonasme ou contradiction ? Réflexions à partir de l'exemple de la ville d'Angers », *Urbanisme*, pp. 57-60.

ZUCKERMAN M., 1979, *Sensation Seeking: Beyond the Optimal Level of Arousal*, ISBN 9781848727793, 450 Pages, Published February 12, 2016 by Psychology Press.